



Communauté de  
pratique  
Transport collectif  
et abordable

## DÉFINITIONS

---

RENCONTRE DU 22 JUIN 2021

# Définition



## TRANSPORT EN COMMUN

Ensemble des modes de transport mettant en œuvre des véhicules adaptés à l'accueil simultané de plusieurs personnes (taxi, autobus, autocar, train, métro, etc.).

Le transport en commun est habituellement assuré par l'autobus, le métro, le tramway et le train de banlieue.

<https://vivreenville.org/thematiques/transport-collectif.aspx>

# Définition



## TRANSPORT COLLECTIF

Le terme transport collectif englobe le concept de transport en commun, qui est défini comme étant un système de transport mis à la disposition du public dans les centres urbains et qui met en œuvre des véhicules adaptés à l'accueil simultané de plusieurs personnes, et dont la tarification, les horaires et les trajets sont planifiés et connus à l'avance. Le transport en commun est habituellement assuré par l'autobus, le métro, le tramway et le train de banlieue.

<https://vivreenville.org/thematiques/transport-collectif.aspx>

# Définition



## MOBILITÉ DURABLE

La mobilité durable réfère à la mise en place d'une politique globale des déplacements qui applique les composantes du développement durable aux transports. Elle repose donc sur un système de transport :

- qui permet aux individus de satisfaire leurs principaux besoins d'accès d'une manière équitable, sécuritaire et compatible avec la santé;
- dont le coût est raisonnable, qui fonctionne efficacement, qui offre un choix de moyens de transport et qui appuie une économie dynamique;
- qui minimise la consommation d'espace et de ressources, qui s'intègre au milieu et qui réduit les émissions de gaz à effet de serre ainsi que les déchets.

<http://collectivitesviables.org/articles/mobilite-durable.aspx>

(Vivre en Ville, d'après Québec. OQLF, 2017, et Centre pour un transport durable, 2002)

# Définition



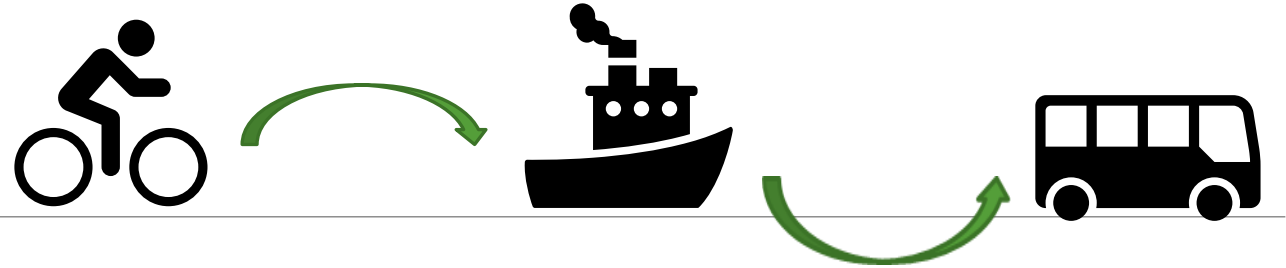
## TRANSPORT ADAPTÉ

Service de transport collectif qui, comme son nom l'indique, est adapté aux besoins des personnes handicapées et qui est sous la responsabilité des organismes publics de transport en commun ou des municipalités.

Le Ministère a pour mission d'assurer, sur tout le territoire québécois, la mobilité des personnes par des systèmes de transport efficaces et sécuritaires. Ainsi, il contribue, d'un point de vue financier et législatif, à la mise en place de services de transport adapté et à l'accessibilité des véhicules afin de favoriser l'intégration sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées.

<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/modes-transport-utilises/transport-adapte/Pages/transport-adapte.aspx>

# Définition



## INTERMODALITÉ

Les pratiques intermodales se rapportent à **l'utilisation de plusieurs modes de transport distincts au cours d'un même déplacement**. Cette pratique peut être facilitée par l'articulation d'une offre de transport multimodale au sein **d'interfaces appelés pôles d'échanges**, de même que par une approche intégrée de l'information destinée à l'utilisateur et de la tarification des services. La flexibilité et l'efficacité d'une offre de transport intermodale permet de diminuer le recours à l'automobile privée et constitue un volet d'une stratégie de mobilité durable.

# Déplacement actif

---

Déplacements, généralement utilitaires, pour lesquels **l'énergie est fournie par l'être humain** par le biais d'un effort musculaire sur le parcours qui mène à sa destination. La marche et le vélo sont les modes de déplacement actifs les plus courants ainsi que : planche à roulettes, patins à roues alignées, jogging et course, fauteuil roulant non mécanisé, raquettes à neige et skis.



# Définitions

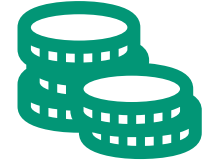
---

## TRANSPORT ABORDABLE

**Ensemble des réductions** offertes aux personnes dont l'obtention nécessite la justification d'un niveau de **revenus**. – Association du transport urbain du Québec  
Source: (ATUQ)



## TARIFICATION SOCIALE/SOLIDAIRE



« La **tarification sociale** se distingue par un strict critère de ressources basé sur un montant de revenus évaluables par des indicateurs; (...) par contre, la **tarification solidaire** concerne les **catégories d'utilisateurs** dont les politiques tarifaires sont à la limite du domaine social et du domaine commercial ».

Source: Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)



# Des distinctions à retenir

---

TRANSPORT PRIVÉ

À noter

TRANSPORT PUBLIC

À noter

TRANSPORT  
COMMUNAUTAIRE

À noter